



Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS
10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 –
fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° :
41789295M /0002



Les Randonneurs Dracéniens
55 rue du 4 septembre
83300 DRAGUIGNAN
04 94 68 72 35
randonneurs.draceniens@gmail.com

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit &
Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
83000 DRAGUIGNAN - Tél : 04 94 68 72 35

Draguignan le 31/10/2025

NOTICE D'INFORMATION

Séjour randonnée du 9 au 11 juin 2026 Cruis-(Alpes de Haute Provence)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 17 minimum 25 maximum.
Dates : du mardi 9 juin au jeudi 11 juin 2026
Déplacements : En voiture particulière.

PROGRAMME :

J1 : départ mardi à 8h du Salamandrier en covoiturage pour Cruis. Arrêt pour visite du Salagon. Repas tiré du sac à Forcalquier. Visite Artemisia Museum ou distillerie Henri Bardouin. Etape à Banon (fromagerie. Librairie le Bleuët), arrivée à Cruis vers 18h pour installation et dîner.

J2 : mercredi, randonnée Tour des Jas de Cruis

J3 : jeudi, Crêtes de Lure et retour vers Draguignan avec option de visite de la Maison de Giono à Manosque

Les 2 randonnées de niveau Vert seront conduites par des animateurs des Randonneurs Dracéniens.

HEBERGEMENT :

L'hébergement est assuré à l'Auberge de l'Abbaye à Cruis en chambre double, triple ou quadruple avec possibilité de demander une chambre individuelle.
Les pique-niques seront fournis les jours de randonnée.

COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé par personne (PAX) en pension complète en fonction de la chambre réservée.

Type de chambre	Nombre de personnes.
Chambre quadruple	2 □ 226/pax
1 lit double	3 □ 183/pax
2 lits simples	4 □ 161/pax
Chambre triple	2 □ 211/pax
1 lit double	3 □ 173/pax
1 lit simple	

Siège : S.M.A.D centre Joseph COLLOMP place René Gassin 83300 DRAGUIGNAN tél : 04.94.68.72.35

Courriel : randonneurs.draceniens@gmail.com Site internet : <https://randonneurs-draceniens.fr/>

Immatriculation Tourisme n° IM075100382.de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, Siret : 42403217500012

Agréée par les Ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Environnement

Membre de Comité National Olympique et Sportif Français

Chambre double 1 lit double 160 cm Terrasse privative	1 □ 306/pax 2 □ 201/pax
Chambre double 1 lit double 160 cm	1 □ 286/pax 2 □ 191/pax
Chambre double 1 lit double 140 cm	1 □ 276/pax 2 □ 186/pax

Ce prix comprend :

La pension complète du **dîner** du 1er jour au **déjeuner** du dernier jour. Boissons non comprises
Les pique-niques les jours de randonnée
Draps et linge de toilette fournis.
Les frais de dossier

Ne sont pas compris :

-Le coût du covoiturage aller-retour ainsi que celui des déplacements pendant la semaine
-Le pique-nique du jour 1
-Les dépenses personnelles.
-Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
-D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer pour la composition des chambres.
Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin d'inscription, du bordereau de choix de la chambre et du premier acompte **avant le 30 novembre 2025**.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Le montant de l'assurance Annulation/Interruption est de 11€ ou 18€, **à payer avec le premier acompte.**

Echéancier de règlement par personne :

Premier acompte de **100€ avant le 30 novembre 2025**.

Le solde vous sera indiqué en fonction de la chambre attribuée et sera à payer **avant le 28 février 2026**.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.
Les primes des assurances souscrites (11/18€) et les contributions EIT et UEIT (6€) seront systématiquement dues.

La taxe de séjour (5 à 6€) sera réglée sur place.

Les règlements doivent être faits soit par chèque à l'ordre « Les Randonneurs Dracéniens » ou par carte bancaire avec Helloasso.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

Plus de 30 jours avant le début du séjour : 10% du montant du séjour.

De 30 et 21 jours avant le début du séjour : 30% du montant du séjour.

De 20 et 8 jours avant le début du séjour : 60% du montant du séjour.

Moins de 8 jours avant le début du séjour : 100% du montant du séjour.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (<https://www.randonneurs-draceniens.fr/>).